

# Règlement Run & Bike d'Ernée

**08 mars 2020**

Le règlement appliqué sera celui de la FFTRI. En m'inscrivant à cette course, j'atteste avoir pris connaissance du règlement de la course et de ses contraintes spécifiques et je m'engage à les respecter.

## **Article 1 : Présentation**

Le Run&Bike d'Ernée est organisé par le club de Triathlon d'Ernée.

Site départ / arrivée : Centre de loisirs des Bizeuls, 53500 Ernée.

Epreuve se déroulant en majeure partie sur des chemins accessibles à VTT (chemin des Bizeuls) sans difficulté technique.

Epreuve ouverte à tous (licenciés FFTRI ou non) Inscription par équipe de deux, mixte ou non. Trois épreuves sont proposées.

## **Article 2 : Format / Accessibilité**

Course 1(16 km) : Juniors à Vétérans (2002 et avant). Départ 9h30

Course 2(8km) : Minimes à Vétérans (2006 et avant). Départ 9h40

Course 3(4km) : Pupilles/Benjamins (2007 à 2010). Départ 11h30

## **Article 3 : Licence et certificats médicaux :**

Pour les licenciés la présentation de la licence de l'année en cours et une pièce d'identité sont obligatoires.

Pour les non-licenciés une licence journée (pass FFTri), une pièce d'identité et un certificat médical (non contre-indication à la pratique de la discipline en compétition)

sont obligatoires. Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs non-licenciés.

Aucun pratiquant ne sera accepté sans ces modalités.

## **Article 4 : Responsabilité/assurance**

L'organisation de l'épreuve est assurée par l'entremise de la FFTri.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non-licenciés avec le Pass compétition Journée. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte, vols, bris ainsi qu'en cas d'accident provoqué par un mauvais état de santé, l'état du terrain ou au non-respect du règlement.

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera effectué.

## **Article 5 : Inscriptions**

Inscription via le site Espace Compétitions Lien sur le site du club : <https://erneetriathlon.wordpress.com/> ou directement sur: <http://www.espacecompetition.com/>

Course 1 : 18€ par équipe (9€/équipier) et 22€ par équipe sur place.

Course 2 : 12€ par équipe (6€/équipier) et 16€ par équipe sur place.

Course 3 : Gratuit.

L'accueil des participants et le retrait des plaques seront ouverts à partir de 8h00 au niveau du local préfabriqué de la Zone des Loisirs des Bizeuls (proximité du local de Pétanque).

## **Article 6 : Règlement course**

- Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l'épreuve pour chaque équipier.
- Interdiction de monter à deux simultanément sur le VTT.
- Chaque équipe disposera d'une plaque de vélo à fixer sur le guidon du VTT (attaches fournies par l'organisation). Il est souhaitable que chaque binôme porte un maillot de couleur identique pour participer à cette épreuve.
- Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification.
- Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.
- Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Le vélo ne doit jamais être posé seul par terre.
- Le cycliste et le coureur doivent rester ensemble tout au long du parcours (un écart de 7m maxi est autorisé). Des points de contrôle seront mis en place par les arbitres.
- Les deux équipiers sont tenus de suivre exactement le même parcours.
- Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie ensemble par les équipiers et le vélo.
- Le temps du 2ème concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

## **Article 7 : Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément les organisateurs du Run and Bike à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de leur participation à cette épreuve sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

## **Article 8 : Environnements**

Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé. Ils ne doivent notamment jeter aucun débris.

# Autorisation parentale

(Moins de 18 Ans)

(\*) Je soussigné(e), M., Mme

.....

(\*)Père, Mère, Tuteur autorise mon fils, ma fille :

.....

à participer au Run and Bike d'Ernée le 08 Mars 2020

Date et signature

(\*) Rayer les mentions inutiles.